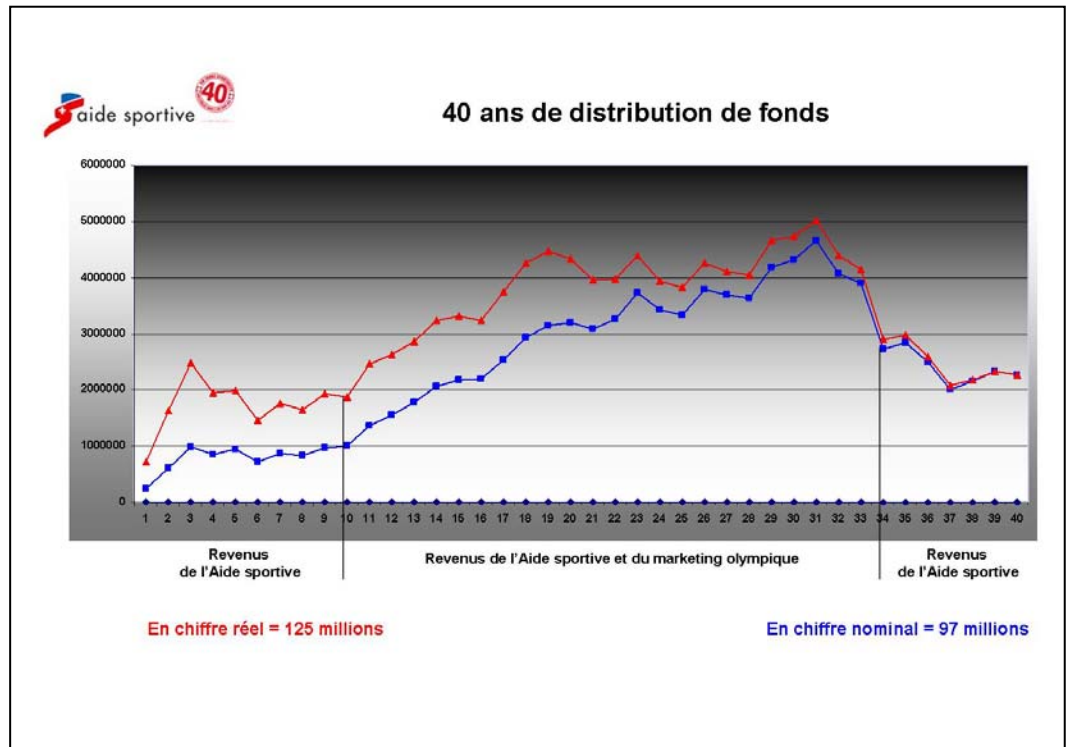


LA DISTRIBUTION DES FONDS DE LA FONDATION DE L'AIDE SPORTIVE SUISSE

La Fondation de l'Aide Sportive Suisse est fière d'annoncer qu'en **40 ans** elle a distribué, grâce à ses donateurs, ses partenaires et les loteries suisses d'utilité publique, près de **100 millions** à quelques **14'000 sportifs** et qu'aujourd'hui elle distribue **annuellement environ 2,5 millions** à **2500 jeunes sportifs**. La question se pose alors de savoir comment cette distribution des fonds s'est développée au fil du temps ?



LES 10 PREMIERES ANNEES (1970-1980)

C'est dans le contexte d'un sport suisse qui se restructure suite à la débâcle des Jeux Olympiques d'hiver d'Innsbruck de 1964 (aucune médaille pour la Suisse) et qui a décidé d'être sous la responsabilité de gestion de la société civile (par l'adoption en 1970 de l'art. cst 27 quinquies) que l'Aide sportive est créée le 7 avril 1970 par le Comité Olympique Suisse et l'Association nationale d'éducation physique (qui deviendra l'Association Suisse du Sport en 1977 et qui fusionnera avec le COS en 1997 pour donner Swiss Olympic). Son but est d'offrir, sans avoir droit à des subventions étatiques, aux sportifs d'élite suisses, par définition amateurs à cette époque, les conditions d'entraînement les plus proches possibles de celles offertes par le système universitaire américain ou le sport d'état du bloc soviétique de l'époque.

Les mesures de soutien d'alors prenaient la forme de :

- Soutien social de base
- Frais d'entraînement individuel
- « Aide alimentaire »
- Participation au frais d'équipement
- Frais médicaux
- Frais de formation et d'étude

Les sportifs bénéficiaires étaient les détenteurs de la carte de sportif d'élite délivrée par le Comité national du sport d'élite soit l'organisme de gestion du sport d'élite suisse. 3 types de carte étaient alors délivrés. Les cartes A qui étaient délivrées aux sportifs de classe mondiale. Les cartes B qui étaient délivrées à ceux qui avaient le potentiel pour obtenir la carte A. Les cartes C qui étaient délivrées aux sportifs espoirs de niveau international. D'année en année le nombre de sportifs détenteurs de ces cartes variait. En 1972 ils étaient 312 alors qu'en 1979 ils étaient 198.

Mais si le nombre des sportifs d'élite variait, il faut avouer que la distribution des fonds de l'Aide sportive durant ces 10 premières années était limitée par le fait qu'il n'y avait pas de véritable marché du sponsoring

sportif et du marketing sportif permettant de collecter des fonds significatifs en faveur des sportifs d'élite amateurs.

20 ANS DE CROISSANCE (1980-2000)

Le début des années 80 va connaître une affolante marchandisation du sport ce qui a pour conséquence d'abolir le statut amateur dans le sport (1985) mais aussi de permettre de développer un véritable marketing olympique suisse.

L'Aide sportive se positionne alors clairement en tant qu'institution sociale et/ou d'utilité publique en ne soutenant que les sportifs d'élite amateurs (soit ceux dont les ressources financières provenant du sport ne leur permettaient de subvenir à leurs charges) tout en développant et en commercialisant le marketing olympique suisse (droits de commercialisation de la marque olympique confiés à l'Aide sportive par le Comité Olympique Suisse alors propriétaire de ces droits). Les ressources de l'Aide sportive ont depuis lors considérablement augmenté notamment parce qu'elle a commercialisé les candidatures olympiques de Sion 2002 et 2006. Elle a ainsi bénéficié des commissions d'agence qu'elle a reversé aux sportifs d'élite ce qui lui a permis de distribuer jusqu'à 5 millions de francs (en 2000) à 400 sportifs détenteurs d'une Carte de sportif d'élite (toujours attribuée à l'époque par le Comité national du sport d'élite qui sera dissout lors de la fusion entre l'Association Suisse du Sport et le Comité Olympique Suisse en 1997) selon les mesures suivantes :

Aide de base

C'était la mesure de soutien la plus importante. Elle avait pour mission de subvenir aux besoins les plus pressants de tous les sports comptant, dans leurs rangs, des détenteurs d'une carte de légitimation de Swiss Olympic. Elle revêtait un caractère essentiellement social et participait aux frais d'entraînement personnels des sportifs. Le niveau d'importance de l'aide de base était fonction de la classification de la discipline sportive concernée (ce système de classification des sports perdure encore aujourd'hui (voir la classification des sports par [Swiss Olympic](#)) et du nombre de cartes de sportif d'élite dont elle disposait.

Aide aux projets

Complémentaire à l'aide de base, un programme de projets offrait la possibilité de soutenir, en fonction de leurs besoins, les sportifs dont le potentiel permettait d'espérer qu'ils pouvaient se hisser au niveau de l'élite (rangs 1 à 8) dans le cadre des Jeux Olympiques ou d'autres manifestations internationales majeures.

Prime de succès

Une participation financière rétroactive aux frais d'entraînement personnels pouvait être accordée aux sportifs qui avaient réalisé des performances de haut niveau aux Jeux Olympiques ou lors de championnats du monde et d'Europe.

Contributions à la formation

Grâce à un fonds spécial, il était possible de faire bénéficier de jeunes sportifs, particulièrement méritants, d'une formation organisée en fonction d'un programme adapté aux exigences du sport d'élite.

L'encouragement de la relève

L'Aide sportive pouvait participer financièrement à la mise en œuvre, par quelques rares fédérations, de programmes visant à préparer une nouvelle génération de sportifs.

Réinsertion professionnelle

Une aide financière subsidiaire limitée dans le temps pouvait être accordée aux sportifs d'élite qui, en fin de carrière, étaient confrontés à une situation sociale particulièrement difficile.

CES 10 DERNIERES ANNEES (2000-2010)

La conséquence de la marchandisation du sport des années 80 a été une professionnalisation du sport d'élite. Le sport devient pour certains un métier et demande un investissement total. Or la Suisse est un petit pays en termes de marché de la consommation. Les entreprises suisses ont donc comparativement à des entreprises d'autres pays des budgets de communication respectivement de sponsoring réduits. De plus, la structure économique de la Suisse, prioritairement composée de PME, implique là aussi des niveaux de budget de communication ne pouvant pas développer de politique de sponsoring pour se promouvoir. En conséquence, hormis quelques stars internationales et les joueurs des championnats de football et de hockey professionnels, très peu de sportifs d'élite suisses arrivent à « boucler » leur budget.

Cependant pour le grand public il est certain que tous nos champions sont richissimes tout simplement parce qu'ils « passent » à la télévision. Le grand public ne comprend donc pas que des médaillés olympiques puissent être soutenus par l'Aide sportive. En réaction à cette perception du sport d'élite et afin d'éclaircir son positionnement, l'Aide sportive décide, en respect de son statut d'utilité publique, de distribuer ses fonds dès 2004 aux jeunes sportifs en développant une collecte de fonds orientée sur le fundraising. Les sportifs d'élite confirmés continuent d'être soutenus mais par Swiss Olympic qui reprend alors la commercialisation de la marque olympique.

En terme statutaire, l'Aide sportive a alors pour but de se procurer des moyens financiers :

- pour soutenir les projets de Swiss Olympic consacrés à la relève
- pour soutenir les projets des fédérations affiliées à Swiss Olympic consacrés à la relève et pour soutenir individuellement les jeunes sportifs et sportives appartenant à ces fédérations.

L'Aide sportive soutient la relève sportive pratiquant la compétition et aide les jeunes sportifs à atteindre leurs objectifs sportifs et professionnels. Elle contribue à ce que les jeunes talents puissent réaliser pleinement leur potentiel sportif et encourage ainsi le développement d'une jeunesse positive, performante, dynamique et socialement compétente.

Depuis 2004, l'Aide sportive soutient les jeunes sportifs indirectement par le financement des projets des fédérations et directement par le Programme Parrainages, les primes au succès, des Sport Scholarship, des bourses liées aux Titres d'Espoirs Suisses et d'Espoirs romands. Il est à noter que les mesures de soutien de l'Aide sportive sont cumulatives pour les jeunes sportifs bénéficiaires.

Par ailleurs, pour assurer à ses donateurs et à ses partenaires une distribution de ses fonds la plus équitable, efficiente et efficace possible, l'Aide sportive s'appuie sur les compétences techniques de Swiss Olympic. Dans ce cadre, elle distribue ses fonds aux 2500 jeunes sportifs détenteurs d'une Swiss Olympic Talents Card de niveau national et/ou international.

Les Espoirs suisses et Espoirs romands

Lors du "Nachwuchspreis" de l'Aide sportive et de la Soirée Romande les meilleurs espoirs suisses respectivement romands sont désignés par les médias et le grand public. C'est l'occasion pour l'Aide sportive d'accompagner les jeunes sportifs désignés pendant une année par un soutien financier spécifique. Le Titre d'Espoir suisse donne lieu à un soutien mensuel de CHF 800.- alors que le Titre d'Espoir romand donne lieu à un soutien mensuel de CHF 500.-.

Les primes au succès

Les primes au succès de l'Aide sportive sont pour de nombreux jeunes sportifs le premier signe d'encouragement de la part d'une institution sportive nationale. Elles ont pour but d'offrir un soutien rétroactif mais aussi de renforcer la motivation des jeunes sportifs qui s'investissent dans le sport de haut niveau. Pour information, les primes au succès de l'Aide sportive sont attribuées aux sportifs faisant partie de la dernière catégorie junior de leur sport pour leurs succès lors de compétitions internationales (CE et CM juniors).

Année	Chiffres nominaux	Chiffres Réels
1970	250'000.-	723'990.-
1971	596'420.-	1'619'954.-
1972	977'970.-	2'485'889.-
1973	857'400.-	1'947'217.-
1974	940'350.-	1'985'642.-
1975	710'880.-	1'451'057.-
1976	869'400.-	1'752'327.-
1977	829'700.-	1'652'782.-
1978	971'430.-	1'921'700.-
1979	996'500.-	1'874'771.-
1980	1'370'420.-	2'468'980.-
1981	1'552'700.-	2'624'615.-
1982	1'788'245.-	2'864'768.-
1983	2'057'725.-	3'228'673.-
1984	2'173'982.-	3'313'719.-
1985	2'190'295.-	3'233'966.-
1986	2'538'100.-	3'747'499.-
1987	2'938'000.-	4'255'584.-
1988	3'146'722.-	4'469'015.-
1989	3'200'881.-	4'330'922.-
1990	3'082'048.-	3'959'455.-
1991	3'252'131.-	3'970'971.-
1992	3'723'097.-	4'395'285.-
1993	3'423'394.-	3'945'087.-
1994	3'324'225.-	3'815'603.-
1995	3'792'000.-	4'267'844.-
1996	3'686'000.-	4'116'508.-
1997	3'635'178.-	4'044'136.-
1998	4'173'701.-	4'652'189.-
1999	4'311'466.-	4'723'832.-
2000	4'649'173.-	5'022'027.-
2001	4'073'084.-	4'386'707.-
2002	3'891'400.-	4'154'127.-
2003	2'722'200.-	2'889'027.-
2004	2'834'339.-	2'967'624.-
2005	2'500'000.-	2'590'000.-
2006	2'015'500.-	2'075'604.-
2007	2'155'167.-	2'176'173.-
2008	2'323'263.-	2'327'757.-
2009	*	*
Total	94'524'486.-	122'433'026.-

* Les chiffres de la distribution des fonds 2009 seront rendus publics le 7 mai 2010 soit la date du Conseil de fondation de l'Aide sportive

Le montant attribué pour une médaille à un championnat du monde junior est de CHF 1000.- et CHF 500.- par personne pour une équipe.

Le montant attribué pour une médaille à un championnat d'Europe junior est de CHF 500.- et CHF 250.- par personne pour une équipe.

Le Programme Parrainages

Par son [Programme Parrainages](#), l'Aide sportive a la volonté de stimuler les jeunes talents sportifs en proposant à des leaders économiques de choisir de parrainer des jeunes sportifs qui s'investissent dans le sport de haut niveau. Dans le contexte d'une jeunesse de plus en plus désabusée et démotivée, le but est que ces jeunes sportifs se sentent soutenus par des personnalités qui croient en eux. L'objectif est qu'ils réalisent ainsi plus facilement leurs potentiels sportif et professionnel.

Les relations entre parrain et parrainé s'établissent sur la base d'une charte par laquelle ils s'engagent moralement à respecter leur engagement mutuel. Soit pour le premier de soutenir le parrainé et pour le second à être digne de ce soutien en termes de comportement et d'investissement dans son sport et dans sa formation professionnelle.

Financièrement, le parrain s'engage à verser CHF 2'500.- annuels.

- CHF 2'000.- sont directement attribués au jeune sportif que le parrain a choisi de parrainer
- CHF 300.- vont pour le soutien de jeunes sportifs de l'Aide sportive
- CHF 200.- viennent couvrir des frais administratifs du projet.

La durée d'un parrainage de l'Aide sportive est reconduite d'année en année tant qu'il n'y pas de dénonciation du parrainage.

Les Sport Scholarship

La « [Sport Scholarship](#) » est une initiative promotionnelle conçue sur la base d'un partenariat ; elle est destinée à de jeunes espoirs sportifs de haut niveau, et a pour but de participer au financement des coûts entraînés par la préparation, la compétition et les mesures de récupération. Le soutien prévu peut être accordé de deux façons différentes :

- par le biais d'une « Sport Scholarship Top », montant unique de CHF 6000.- remis à la suite d'un résultat hors du commun obtenu dans le cadre d'un championnat du monde ou d'Europe juniors
- ou par le biais d'une « Sport Scholarship Future », montant annuel de CHF 3000.- remis, pendant trois ans au maximum, pour encourager le développement d'un potentiel sportif jugé, par des experts, nettement supérieur à la moyenne.

Dans les deux cas, le/la bénéficiaire doit personnellement trouver un ou plusieurs partenaire(s) disposé(s) à verser un tiers du montant de la bourse concernée. Sont, en l'occurrence, des prestataires possibles : le canton, la commune, une entreprise, un club services, le club sportif, la fédération sportive, etc. Les parents de la jeune sportive ou du jeune sportif concerné(e) n'entrent par contre pas en ligne de compte.

Pour avoir droit à une « Sport Scholarship », le jeune sportif doit pratiquer un sport classé en catégorie 1 ou 2 ou une spécialité sportive olympique (link classification des sport Swiss olympic). Les spécialités sportives non olympiques classées en catégorie III ne peuvent par contre être prises en considération qu'exceptionnellement et dans des cas parfaitement fondés.

Les projets de fédérations

La plus grande partie des fonds de l'Aide sportive est attribuée au [soutien des projets des fédérations concernant la relève](#). Cela représente un soutien annuel indirect à 53 disciplines sportives et environ 2'500 jeunes sportifs. En s'appuyant et en encourageant le savoir-faire technique des fédérations, l'Aide sportive s'assure ainsi de l'utilisation judicieuse et équitable de ses fonds. Cela lui permet aussi de soutenir des sports non-médiatisés donc à capacité financière réduite.

DEMAIN

Demain c'est déjà aujourd'hui puisque l'Aide sportive prépare en collaboration étroite avec Swiss Olympic qu'elle a rejoint opérationnellement en novembre 2009 une nouvelle politique de distribution des fonds soit :

Dans l'organisation du sport suisse il reviendra progressivement à l'Aide sportive de soutenir tous les sportifs suisses soit ceux qui sont détenteurs des Cartes d'or, d'argent et de bronze. Les projets des fédérations seront à l'avenir financés par Swiss Olympic.